

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2019**

Présents : Jean-François COMBESCOT, Marie-José COURREGES, Sophie DASTE, Louis DINTRANS, Patrick DUBOSQ Maryse JOUANOLOU, Annie LAGRANGE, Alain LASSARRETTE, Jérôme LENDRES, Michel NAPROUS, Francis PLENACOSTE, Magali POINSOT DARGAIGNON.

Absents : Aline ABADIE, Dominique PAPOT, Jean-Louis PARROT.

Secrétaire de séance : Magali POINSOT DARGAIGNON.

Secrétaire auxiliaire : Luis RABANAL.

### **1. Accueil d'un jeune pour une mission en service civique.**

Monsieur le Maire expose le principe du service civique qui s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'une collectivités locale pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

La rémunération des volontaires est assurée par l'Etat, la commune pour sa part participe à hauteur de 100€ mensuels en guise d'indemnité complémentaire.

A travers le collectif Rivages, la commune d'Andrest a été sollicitée afin d'accueillir une jeune volontaire pour une durée de 8 mois avec un volume horaire de 25 heures hebdomadaires devant développer un projet autour du 3<sup>ème</sup> âge à Andrest.

Le conseil municipal estime que la durée de la mission est inadaptée à l'objet de la mission et rejette le recours au service civique.

### **2. Compte rendu de la réunion finale du diagnostic du réseau d'assainissement.**

Monsieur le Maire informe le Conseil des conclusions du diagnostic du réseau d'assainissement réalisé par le bureau d'études PRIMA.

Les dysfonctionnements présents sur le réseau à hauteur de la rue des Garennes sont confirmés.

La priorité, afin de rétablir un fonctionnement correct du réseau, est fixée sur la réparation des canalisations passant par cette rue.

Ces canalisations en PVC devraient être remplacées par de la fonte (plus solide sur un terrain présentant des nappes hautes).

Le financement est problématique car ni le Département, ni l'Agence de l'Eau (depuis peu) ne subventionnent les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement.

Monsieur le Maire questionne la lenteur du diagnostic, sachant que la commune connaissait la localisation du problème mais que les services de la DDT avaient fortement déconseillé d'entamer des travaux d'urgence avant la fin du diagnostic.

La commune se retrouve donc sans possibilité de solliciter des subventions à l'Agence de l'Eau.

En ce sens, la commune souhaite que VEOLIA, concessionnaire de l'ouvrage, honore ses engagements issus du contrat de délégation, et réalise à ses frais les travaux de réhabilitation du réseau au niveau de la rue des Garennes.

La commune pourrait accepter de payer la plus-value issue d'une substitution du PVC par de la fonte (coût approximatif 17 000 €) en cas d'accompagnement financier de l'Etat ou d'un autre organisme public.

Monsieur Philippe BERNAT, Directeur territorial de VEOLIA EAU, présentera lors du prochain conseil municipal une proposition d'avenant concernant le contrat de concession.

Le Conseil prend acte des explications.

### **3. Projet de bail concernant les nouveaux locaux du SIAEP-TN.**

Monsieur NAPROUS évoque les travaux en cours au 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne école d'Andrest.

Le SIAEP-TN (Syndicat d'Adduction d'Eau Potable-Tarbes Nord), occupant déjà une partie du bâtiment, réalise des travaux afin d'agrandir ses locaux vers l'ancienne salle de classe.

L'ancien local occupé par le SIAEP-TN sera restitué à la commune.

Un nouveau bail devra être conclu lorsque les travaux seront finalisés.

### **4. RPQS de l'EPCI Val d'Adour Environnement.**

Monsieur DINTRANS, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) Val d'Adour Environnement.

Cet organisme en charge du service de l'élimination des déchets et du service public d'assainissement non collectif (SPANC) présente dans son rapport les informations suivantes pour l'exercice 2017 :

-Fréquence des collectes des déchets passée depuis 2016 à 1 fois par semaine

-Promotion du compostage domestique

-Stockage des déchets par enfouissement journalier pour Montech et incinération pour Lescar

-Mise en œuvre de la facturation à blanc concernant la REOMI

- 455 Contrôles de Bon Fonctionnement (CBF) réalisés sur des installations d'assainissement non collectif existantes

- 14 CBF (correspondant à des absents de la campagne de contrôles de 2016) ont été réalisés

- 133 contrôles d'installations d'assainissement non collectif réalisés dans le cadre d'une vente

- Instruction de 83 Certificats d'Urbanisme, 66 Permis de construire et 23 dossiers de réhabilitation

Le Conseil Municipal prend acte du RPQS pour l'exercice 2017 de l'EPCI Val d'Adour Environnement.

#### **5. Adhésion à la prestation de mise en conformité avec le RGPD.**

Monsieur le Maire annonce au Conseil que le Centre de Gestion proposera dans les prochains mois un avenant tarifaire à la convention conclue avec la commune concernant le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Monsieur PLENACOSTE insiste sur le fait que la tarification qui sera appliquée à la commune d'Andrest devra être mesurée sachant que les nombreuses charges supportées par la collectivité ne permettent pas d'autres dépenses onéreuses.

#### **6. Coupe et vente de bois.**

Le Maire expose :

que la commune dispose d'un volume de bois important qu'il convient de vendre aux habitants d'Andrest;

qu'en conséquence une vente par tirage au sort aura lieu le samedi 16 février 2019 à 9h00 aux ateliers municipaux;

Les inscriptions des participants se fera préalablement à la Mairie;

Les lots sont les suivants :

-8 lots de 3 stères de platane coupés à 0.50

-7 lots de 4 stères de platane coupés à 0.50

-2 lots de 3 stères de chêne coupés à 0.50

- 1 lot de 3 stères de mélange coupé à 0.50
- 1 lot de 4 stères de mélange coupé à 0.50

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la vente.

#### **7. Validation du rapport du délégataire VEOLIA.**

Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre acte du rapport du délégataire du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2017 qui retrace les faits marquants suivants :

- 2 communes desservies : Andrest et Siarrouy (Talazac en projet)
- 1517 habitants desservis
- 2200 habitants au maximum peuvent être desservis
- 705 abonnés (nombre en hausse)
- 15 km de réseau
- 94 920 m3 d'eau traitée (en baisse)
- bilans d'auto-surveillance conformes
- Un diagnostic sur l'état du réseau réalisé par PRIMA en cours en 2017 afin d'identifier la source de dysfonctionnements
- Prix du service de l'assainissement au m3 :2.36€ TTC

Le Conseil prend acte du rapport du délégataire VEOLIA pour l'année 2017.

#### **8. Autorisation habilitant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales portant sur l'adoption et l'exécution des budgets. Il permet aux communes, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Ainsi les dépenses d'investissement pourraient être engagées avant le vote du budget primitif 2019 jusqu'à un plafond de 42 544.75 € ainsi calculé :

Montant budgétisé : dépenses d'investissement 2018 : 170 179.00 €  
(Opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette »).

Dépenses d'investissement envisagées :

Article	Objet	Montant TTC
2188	Appareil photo numérique	99.00
2183	Switch informatique	42.76

Total : 141.76 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition.

### **9. Création d'un poste d'adjoint technique.**

Monsieur le Maire propose, après la mutation de Monsieur Romain LAFFORGUE, agent des services techniques, de créer un poste d'adjoint technique afin de renforcer l'équipe municipale.

Après audition des candidats au poste d'adjoint technique par une commission municipale à partir de candidatures retenues par les élus, un vote est nécessaire afin de déterminer quel type d'emploi sera créé.

Les différentes possibilités de création d'un poste d'adjoint technique sont évoquées (poste contractuel en contrat aidé ou CDD).

Un débat sur les différents modes de recrutement et candidats est donc lancé.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des voix (7 voix POUR et 5 abstentions), décide de créer un poste d'adjoint technique « emploi aidé » pour un an avec un volume horaire de 35 heures hebdomadaires.

### **10. Questions diverses.**

-L'opération annuelle « Nettoyons la nature » se tiendra le samedi 23 mars à 9h00 aux Garennes.

-L'Association Animation Andrest propose à la commune d'acheter un lave-vaisselle professionnel afin de mieux équiper la cuisine de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire s'engage à étudier la faisabilité de l'opération.

*La séance est levée à 23h25.*